

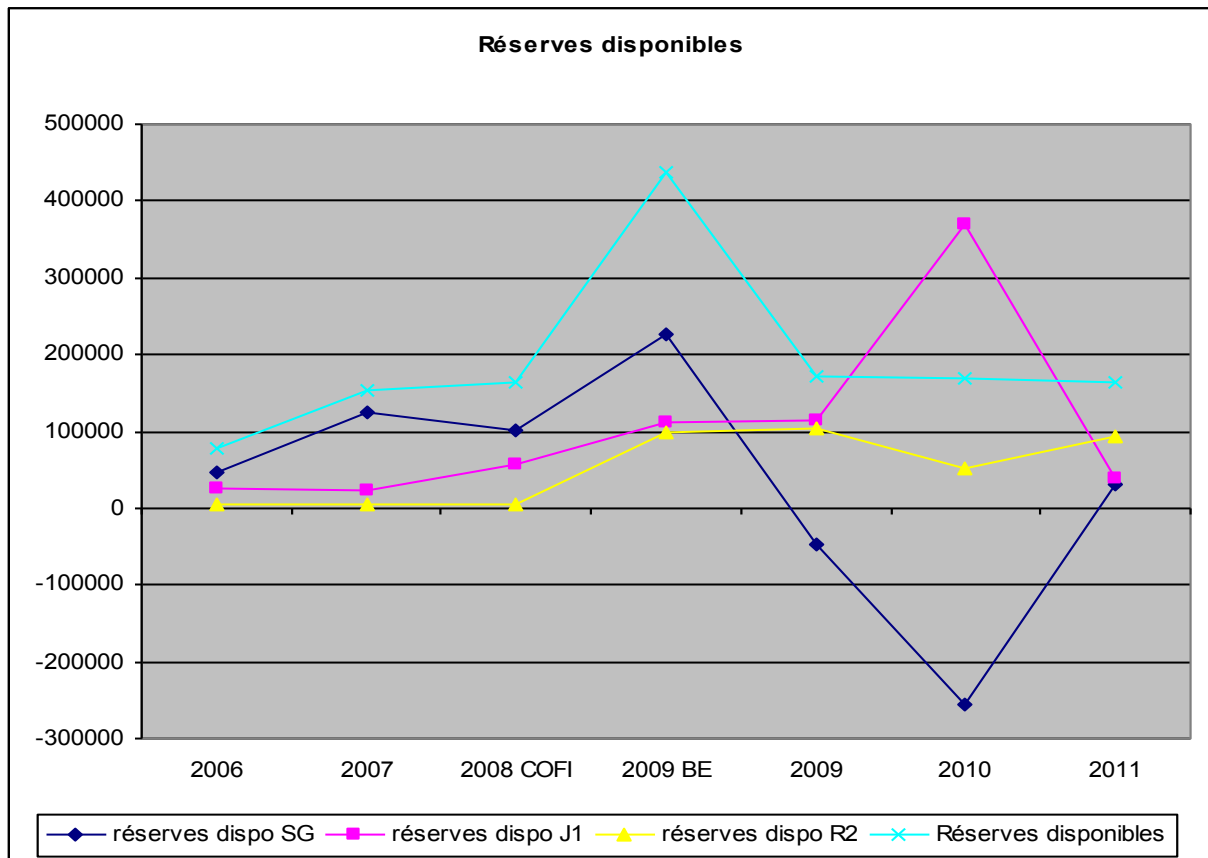
## Compte financier - Pièce 14 Des réserves disponibles aux éléments d'analyse financière

La pièce 14 du compte financier produite conformément à la circulaire 88-079 du 28 mars 1988 développe le solde du compte 1068 - réserves de l'établissement éventuellement subdivisé. Avec la réforme du cadre budgétaire et comptable des EPLE, ce développement du solde du compte 1068 est remplacé par des éléments d'analyse financière.

A partir des comptes financiers d'un EPLE en difficulté de trésorerie décelée en 2012, la fiche jointe propose une analyse de la santé financière de l'établissement à la lecture de la pièce 14, version circulaire de 1988 et version IC M9.6

### La pièce 14 version circulaire de 88

Les 4 courbes suivantes montrent le montant des réserves disponibles globales ainsi que les réserves disponibles par service autorisé à en détenir.



En premier, on remarque une rupture entre le compte financier 2008 et le bilan d'entrée 2009 due à la fusion de deux établissements. Mis à part cette rupture, on note un niveau de réserves en légère progression depuis 2006. Cependant, ce niveau des réserves est alternativement dépendant du service général et du service spécial J1. En 2009 le niveau confortable des réserves du service général a permis des prélèvements sur ces réserves qui s'est même prolongé en 2010 au-delà du raisonnable.

Il a toutefois été compensé par une forte augmentation des réserves du service spécial J1.

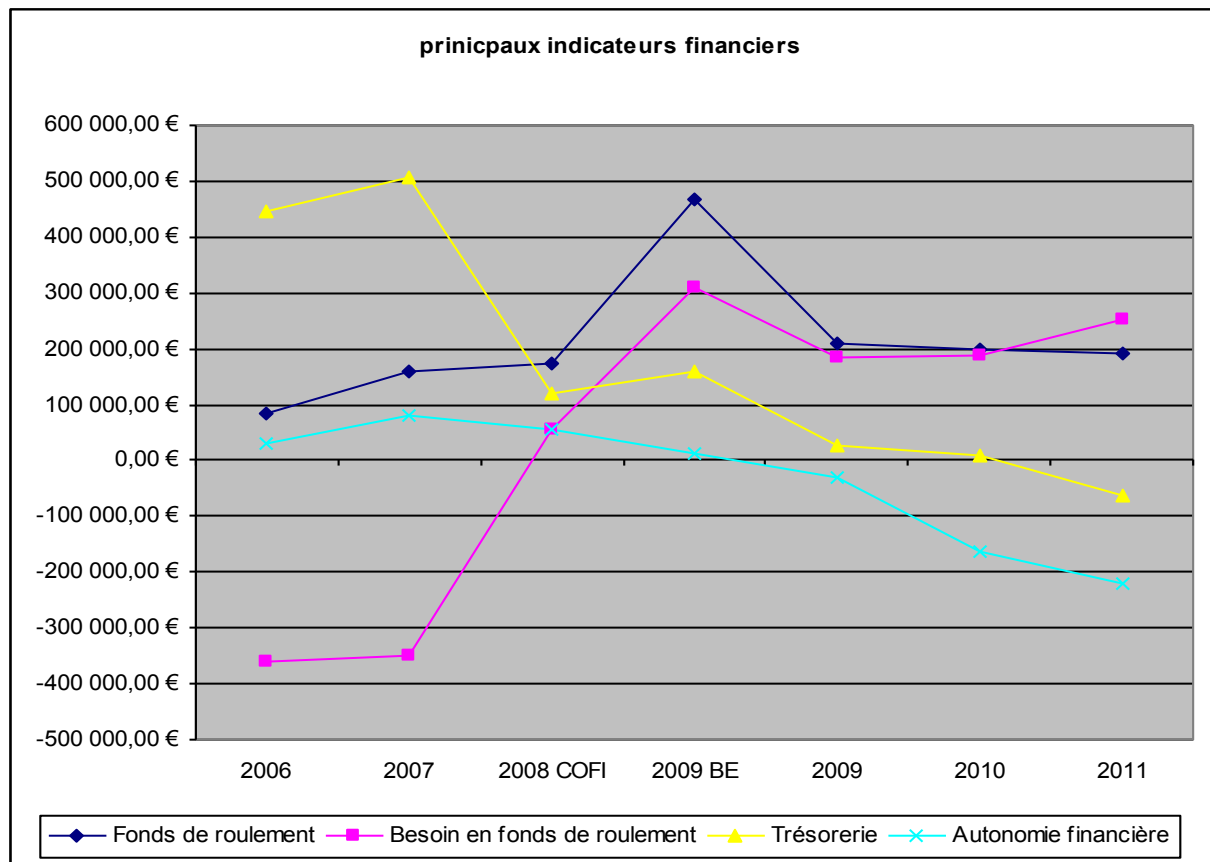
Les réserves du J1 diminuent fortement en 2011 alors que celle du service général sont de nouveau positives.

A la lecture de ces courbes on ne peut qu'émettre des hypothèses sur la sincérité budgétaire, le bon niveau de la participation du service spécial au fonctionnement du service général.

Les éléments contenus dans cette pièce sont nombreux mais ils donnent peu d'éléments sur la santé financière de l'EPL. Ils ne permettent pas de détecter une défaillance de l'EPL. Tout au plus, peut-on s'inquiéter du niveau des réserves générales en 2009 et 2010.

### La pièce 14 version instruction M9.6

Les indicateurs du graphique suivant sont au nombre de 4 dont trois issus de la pièce 14. L'autonomie financière est un calcul qui sera explicité ci après. Ce premier graphique sera complété par un second qui s'intéressera plus spécifiquement aux jours de fonctionnement de l'établissement sans apport de trésorerie.



Sur ce graphique, on remarque la même rupture entre le compte financier 2008 et le bilan d'entrée 2009. Cependant la fusion n'offre pas le même niveau de confort que celui qui prévalait à la simple analyse de réserves. Certes le fonds de roulement augmente mais cette augmentation ne se retrouve pas entièrement dans la trésorerie de l'établissement, car dans le même temps le besoin en fonds de roulement augmente très sensiblement. A partir de 2009, on observe un fonds de roulement qui couvre à peine le besoin en fonds de roulement. A partir de 2011 le fonds de roulement est inférieur au besoin en fonds de roulement, ce que confirme une trésorerie négative en 2011.

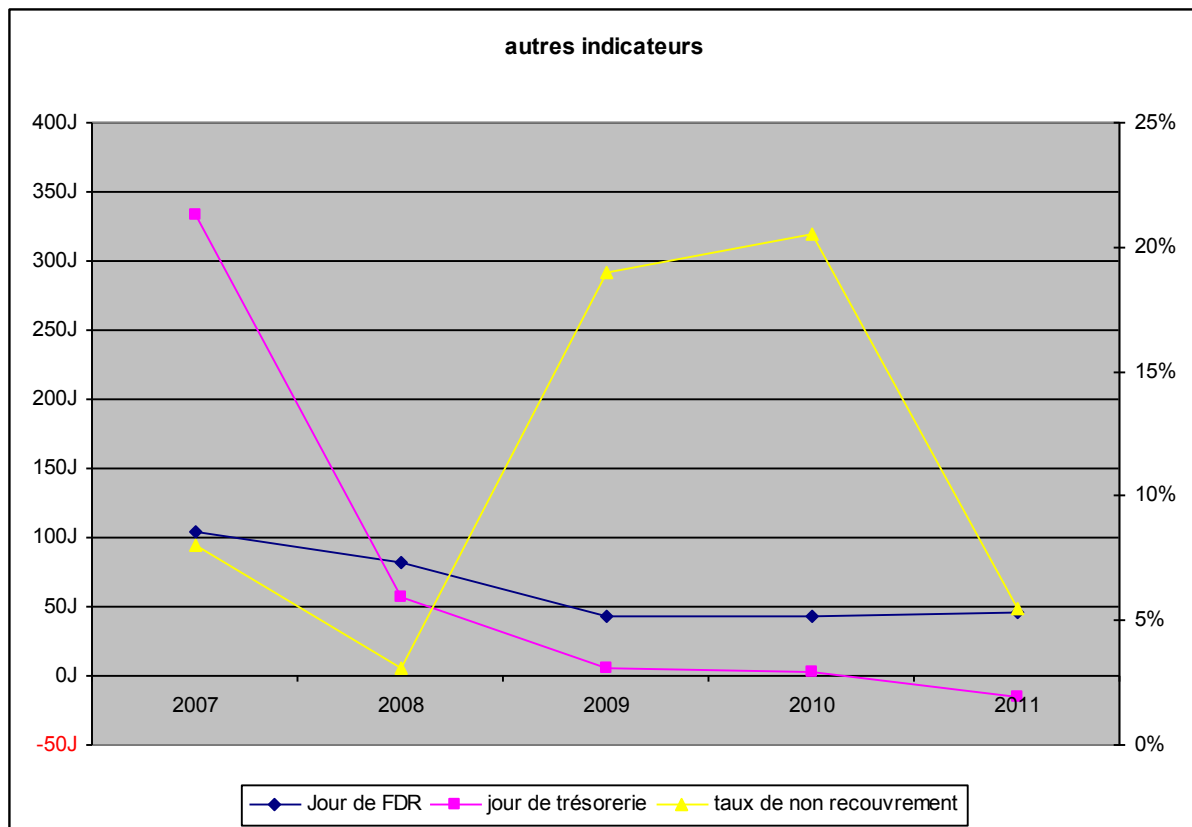
De manière anecdotique, on observe, en 2006 et 2007, que la trésorerie de l'EPL est largement due à un besoin de fonds de roulement négatif c'est-à-dire à un montant des dettes ou des reliquats de subventions très supérieur aux créances de l'établissement.

Si les dettes d'un établissement lui offrent de la trésorerie, elles doivent être remboursées ou utilisées avec une destination bien définie lorsqu'elles sont composées de subventions affectées.

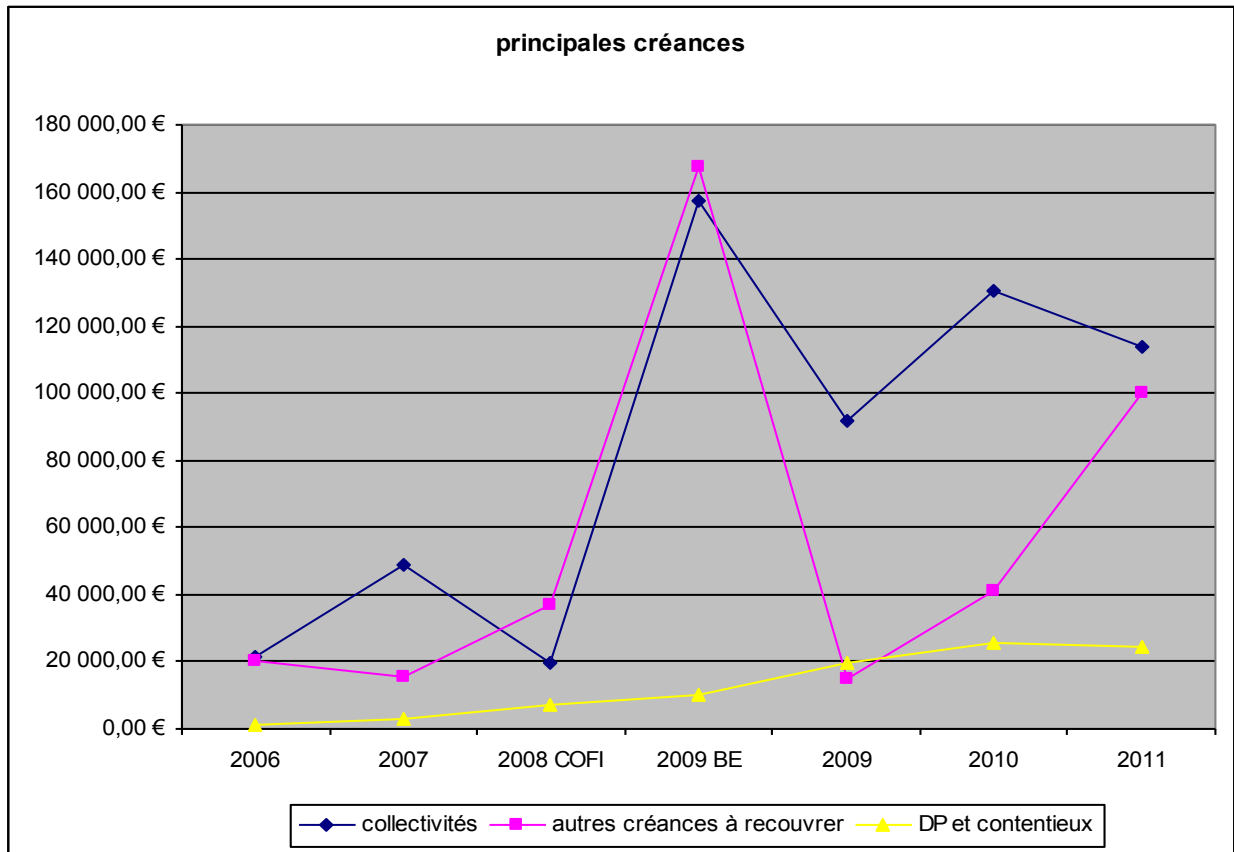
Il peut donc être pertinent de s'intéresser à l'autonomie financière de l'établissement, c'est-à-dire à la trésorerie qui est dégagée après que le fonds de roulement a couvert les créances et les stocks. La courbe qui représente cette autonomie montre qu'à partir de 2008 cette autonomie diminue, qu'elle est nulle à partir de la fusion pour devenir négative dès le compte financier 2009. A partir de la fusion, l'établissement n'est plus en capacité de faire le moindre prélèvement sur le fonds de roulement sans mettre en péril sa trésorerie.

Attention cette autonomie financière ne s'analyse pas de la même façon selon que l'on a une situation ponctuelle ou structurelle. Ainsi le niveau de créances peut être élevé parce que l'on a tardé à envoyer les avis aux familles et que l'on a pris du retard dans le recouvrement. Mais il peut aussi être élevé car une recette non acquise de fonds structurels ou affectés par exemple a donné lieu à un ordre de recette indû.

L'indicateur du taux de recouvrement ci-dessous montre qu'il était utile de s'intéresser à l'autonomie financière.



Si les jours de fonds de roulement donnent deux mois de fonctionnement, on observe qu'en 2009 le nombre de jours de trésorerie approche 0, voire devient négatif. Toutefois, le taux de non recouvrement exprimé en % (compte clients et rattachés [41] sur vente de produits et prestations [70]) est satisfaisant en 2011. Le besoin en fonds de roulement est donc structurel, ce que semble confirmer les différentes courbes ci-dessous qui ne sont cependant pas issues des données accessibles à partir de la pièce 14.



**L'analyse** des indicateurs de la pièce 14 du compte financier version IC M9.6 montre dès 2009 la fragilité de l'établissement alors que la seule **lecture** des réserves disponible de la pièce 14 version circulaire de 1988 permet d'entretenir un doute sur la capacité et la santé financière de l'EPLÉ. La seule lecture des réserves de l'établissement a aussi permis en 2011 de réduire la dotation globale de fonctionnement de 10%.